

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017
SÉANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à 21h00 les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 26 juin, sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.

Présents : Mmes, Ms ICAME Christine, THIL Jean-Marc, SOUCHON Dominique, STEINMETZ Béatrice, GRIMMER Bernard, FRELIGER Henri, PHILIPPE René, FRANTZ Boris, KUKOVICIC Céline, HARSLEM Gérard.

I) Autorisation d'embauche d'agents non titulaires

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 (*remplacements*),

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- ✓ d'autoriser le Maire à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.
- ✓ Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- ✓ La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.
- ✓ de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

II) Programme des travaux en forêt pour l'année 2017

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter les travaux prévus en forêt à l'année 2018.

III) Questions diverses